

Compte-rendu du conseil municipal du 28 Mai 2020

Etaient présents : Jeanne COUTIERE, Jean-Pierre BUSIAU, Simon CLAEREBOU, Emeline GAUGIN, Iker GOROSTEGUI, Joël LAFITTE, Jean-Michel LINXE, Martine LAMARQUE, Florence MINIOU, Patrick PERSILLON, Nicolas ROUSSELLE.

Date de convocation : 22 mai 2020

Secrétaire de séance : Florence Miniou

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL et ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jeanne Coutière informe les élus que le doyen Jean-Pierre Busiau doit procéder à l'installation du maire et des adjoints. Les assesseurs pour les votes sont Jean-Michel Linxe et Iker Gorostegui. Les membres du conseil municipal procèdent aux élections à bulletin secret pour l'élection du maire et des adjoints.

Jeanne Coutière se porte candidate pour être maire et est élue.

Madame la Maire informe les conseillers que Maillères a fonctionné² jusqu'alors avec deux adjoints et elle souhaiterait continuer ainsi, le Conseil approuve. La maire et demande si des personnes sont intéressées. Joël Lafitte, Jean-Michel Linxe et Jean-Pierre Busiau se portent candidat.

Les conseillers procèdent au vote à bulletin secret.

Joël Lafitte est élu premier adjoint et Jean-Michel Linxe deuxième adjoint.

A l'issue des votes, la Maire distribue aux conseillers municipaux le formulaire de collecte des coordonnées des élus ainsi que la charte de l' élu local après en avoir fait lecture.

2. VOTE DES INDEMNITES

Madame la Maire aborde les indemnités des maires et adjoints qui doivent être votées.

Elle propose de conserver les indemnités allouées précédemment, qui sont largement inférieures au plafond autorisé.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de conserver en l'état.

Ces indemnités pourront éventuellement être revues à la hausse si besoin.

Madame la Maire informe également qu'une indemnité est versée aux maires qui ont la responsabilité d'une commission auprès de la Communauté des Communes.

3. DESIGNATION DES DELEGUES, REPRESENTANTS et AUDITEURS AUX INSTANCES PARTENAIRES DIVERSES

Madame la Maire informe les conseillers que Maillères a un délégué communautaire, et que c'est la maire, première dans l'ordre du tableau, qui est désignée pour notre commune.

Le futur Conseil Communautaire proposera des commissions, en principe sous la responsabilité d'un maire, et il sera demandé aux élus des communes de participer.

La Maire informe les conseillers que des communes devant voter un second tour, le Conseil communautaire ne pourra être installé qu'après le 28 juin 2020. Les commissions seront donc mises en place à ce moment et la Maire reviendra vers les conseillers municipaux pour se positionner.

La commune doit également être représentée dans les instances ci-dessous. Sont désignés :

INSTANCES	TITULAIRE	SUPPLEANT
ALPI Agence Landaise Pour l'Informatique	Nicolas Rousselle	Emeline Gaugin
SICTOM	Jean-Pierre Busiau	Simon Claerebout
SYDEC	Joël Lafitte	Jean-Michel Linxe
PNRLG	Simon Claerebout	Iker Gorosteguy
ERDF	Jean-Michel Linxe	Jeanne Coutière
Association des Communes Forestières	Joël Lafitte	Jeanne Coutière

Nicolas Rousselle sera le Correspondant Défense.

4. ORGANISATION de la COMMUNE

Madame la Maire demande aux conseillers quels domaines les intéresseraient et chacun se positionne ainsi :

DOMAINE	responsable	Membres
Entretien du patrimoine communal	Joël Lafitte	Jean-Michel Linxe
Communication	Nicolas Rousselle	Simon Claerebout, Jean-Pierre Busiau, Jean-Michel Linxe
Aménagement du centre	Martine Lamarque,	Emeline Gaugin, Patrick Persillon, Florence Miniou
Transition énergétique	Simon Claerebout	Jean-Michel Linxe, Iker Gorostegui, Nicolas Rousselle
Plan Communal de Sauvegarde	Jean-Pierre Busiau	tous
Finances	Jeanne Coutière	tous
Cheminements du village	Jean-Michel Linxe	Simon Claerebout, Emeline Gaugin, Florence Miniou

Chaque responsable convoquera les réunions de travail concernant sa commission, en invitant tous les conseillers.

Madame la Maire invite à une réunion de travail de la commission Finances sur le budget le jeudi 4 juin 2020 à 18h30 et demandera à la secrétaire de mairie de participer à cette réunion pour expliquer les techniques budgétaires.

DIVERS

Monuments aux morts

Martine Lamarque informe les membres du Conseil municipal qu'il serait bien de rendre hommage à Madame MARIE LIEGAUX, parente de Mme PERES et des familles SARRAUTE et DESTENAVE, en inscrivant son nom sur le Monument aux Morts. En effet, elle était agent de liaison pour un réseau de résistance à Bordeaux et a été arrêtée par la gestapo en raison de cette activité et déportée à RAVENSBRUCK, où elle est morte. Martine LAMARQUE détient des documents officiels transmis par Dominique DUTHIL, parent de la famille DESTENAVE, justifiant cette demande et Madame PERES détient également d'autres documents officiels; en outre une plaque a été apposée sur le caveau de la famille SARRAUTE en sa mémoire.

Ce sujet sera abordé en commission Aménagement du Centre.

Masques

Madame la Maire aborde le sujet des masques et rappelle que les habitants ont pu bénéficier gratuitement d'un masque par habitant hormis les enfants de moins de 9ans, cela n'étant pas conseillé. Ces masques ont été commandés et pris en charge en partie par la commune et le Conseil Départemental.

70 masques supplémentaires fabriqués bénévolement par des habitantes de la commune ont pu être distribués aux habitants de la commune les plus vulnérables, à savoir les personnes âgées et ceux ayant des pathologies. Il reste quelques masques en stock qui pourront être donnés à ceux qui en auraient besoin. Trois personnes âgées vont en recevoir un supplémentaire dans l'immédiat.

Il est prévu de faire un geste pour les couturières.

Horaires de la mairie

Madame la Maire informe les conseillers que la secrétaire de mairie demande à ne pas recevoir de public le lundi après-midi pour pouvoir travailler plus tranquillement et avancer dans ses tâches.

La demande est validée et la mairie sera donc ouverte le lundi matin et le jeudi toute la journée au public. Il convient d'en informer les habitants.

Auberge

Madame la Maire rappelle que Laura et Thibault vont quitter l'Auberge et qu'ils acceptent de rester le temps de trouver un repreneur. A ce jour ils n'ont pas donné d'échéance.

Après multiples échanges et selon la volonté exprimée par les habitants lors de la réunion publique, il est décidé de conserver l'Auberge bien que la période ne soit pas forcément propice à la recherche de restaurateurs.

Madame la Maire nous informe qu'elle a déjà lancé un appel à candidatures il y a environ 1 mois. A ce jour quelques candidatures ont été reçues, à examiner. Un appel plus large va être lancé.

Madame la Maire précise qu'il faudra également prévoir de terminer le logement occupé par Laura et Thibaut.